

<b>COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE TRANSNATIONALE DE BUCAREST-SATUMARE</b>
---

<b>18-22 AVRIL 2011</b>
-------------------------

**Ont participé à la rencontre :**

**Pour l'Association ASSOCIACIO CATALANA PER LA INFANCIA MALTRACTADA – ACIM à BARCELONE en Espagne :**

Maria Eulàlia PALAU DEL PULGAR, Présidente de l'Association ACIM

Maria Pau TEXIDO, Traductrice

Asunción MORENO MANCHADO, Représentante du collectif MENAS

Marti TEIXIDO, Inspecteur d'Education, Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Autonome de Barcelone et Société Catalane de Pédagogie

Conxita VILA, Travailleuse Sociale, bénévole de l'ACIM et de la Commission interdépartementale du peuple rom, des nouveaux groupes violents de jeunes et des relations entre les Services Sociaux et les Equipes d'Attention à l'Enfance et à l'Adolescence du Département de Benestar Social i Família de la Generalitat de Catalunya.

**Pour la Délégation Française coordonnée par la VOIX DE L'ENFANT en France:**

Guillaume MARCOUX, Médiateur Interculturel, Chargé des Programmes Européens pour la Voix De l'Enfant.

Odile MAURICE, Assistante Sociale, thérapeute familiale (VDE)

Sylvie FERRIER-BRUYERE, Educatrice dans un Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (Equipe ARC 75).

Damien ANIS, Educateur dans un Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (ARC 75)

Morgane ALLAIN, Educatrice de Prévention Spécialisée. (Equipe ARC 75)

Damien NANTES, Directeur (Hors La Rue)

Tom HERARD, Educateur Spécialisé (Hors La Rue)

**Pour l'Association STEA à SATU MARE en Roumanie :**

Cristina Maria BALA, Assistante Sociale, Directrice de Stea.

Ana CHINCEA, Assistante Sociale, Responsable de l'Appartement Social de Stea.

Camelia TARBA, Coordonnatrice du Centre de Prévention Evaluation et Conseil Antidrogue de Satu Mare (CPECA).

Cristian ILIES, Assistant Social, Responsable de l'Unité Mobile

## **PROGRAMME RENCONTRE LEONARDO ROUMANIE**

### **Lundi 18 avril 2011**

**9h30-12h** : Rencontre avec Rodica GREGORIAN Directrice de l'association ASIS ou Asociatia Sprinjinirea Integrarii Sociale). Présentation des objectifs et des actions de l'association. Visite des locaux du centre de jour et des appartements sociaux.

**12 h- 13h30** : Rencontre avec l'équipe de l'association Parada. Visite du centre de jour pour les enfants des rues.

**14 h** : Déjeuner.

**15h30** : Rencontre au Centre Sfanta Macrina

**16 h 30-18h30** : Répartition en groupes dans des équipes d'éducateurs de rue de l'association ASIS.

### **Mardi 19 avril 2011**

**10h** : Bilan avec les équipes d'ASIS des maraudes de la veille.

**11h00** : Rencontre au centre de transit de la Direction d'Assistance Sociale de Bucarest.

**13h30** : Déjeuner

**14h30** : Départ vers l'aéroport de Bucarest

**19h30** : Arrivée à Satu Mare

**20 h30** : Dîner au restaurant social tenu par l'association Frères Europe.

### **Mercredi 20 avril 2011**

**10h00 -12h00** : Conférence de l'association Stea pour présenter le programme Leonardo aux représentants institutionnels et associatifs de Satu Mare.

**12h 30** : Déjeuner

**14h00** : Rencontre le responsable du Centre de jour de l'association Caritas.

Visite des installations.

**15h30** : Visite du Centre de la Direction Générale d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfant.

**16h00 -17h30** : Répartition des équipes par groupes pour des maraudes dans les rues de Satu Mare

**17h30 -19 h** : Visite du Centre de Jour de Stea et de l'Appartement Social

**19h30** : Visite du Centre d'Hébergement pour personnes Sans Domicile Fixe du Service Public d'Assistance Sociale (SPAS)

### **Jeudi 21 avril 2011**

**9h00** : Rencontre avec des Juges du Tribunal de Satu Mare

**11h00** : Rendez-vous au centre de jour de l'Association FRCCF

**12h30** : Rendez-vous au siège du Service Public d'Assistance Sociale

**14h** : Déjeuner

**16 h** : Départ de la délégation Française via le Train de nuit pour Bucarest.

**Vendredi 22 avril 2011**

**10 h -13h 30:** Réunion des Coordinateurs

\*

## **INTRODUCTION : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ACCUEILLANT LA TRANSNATIONALE**

### **A) Historique de l'association STEA**

L'association roumaine Stea est créée en 2005 par d'anciens volontaires de l'association Stea France. L'association Stea France, composée de jeunes volontaires français puis roumains, organisait des projets d'animations dans des orphelinats du Judet (département) de Satu Mare au début des années 2000 avant de rediriger son action sur les enfants des rues de la ville de Satu Mare. Dissoute fin 2004, les volontaires roumains décident de continuer et d'intensifier l'action commencée. Le constat à l'époque est éloquent : aucune structure, aucune mesure publique n'est mise en place dans la ville pour les aider, pour contribuer au respect de leurs droits et pour favoriser l'intégration familiale, sociale et professionnelle des jeunes vivants dans les rues de Satu Mare.

### **B) Présentation des objectifs visés par l'association**

L'association se fixe comme objectifs principaux de lutter contre l'exploitation des enfants et des jeunes adultes, de militer à travers des activités éducatives et pédagogiques et grâce à un programme d'action bien défini, l'association Stea aide les jeunes à devenir indépendants et à réintégrer la société. Ses actions ont pour ligne de conduite les valeurs suivantes :

- Professionnalisme et qualité des services
- Non-discrimination
- Autodétermination
- Droit de l'enfant
- Volontariat
- Responsabilité sociale

Depuis sa création l'association est un membre actif de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales pour les enfants- la **FONPC**- dont le siège est à Bucarest.

## **I) LA PRISE EN CHARGE**

### **A) La prise en charge au niveau de la politique de la ville**

#### **1) Le Service Public d'Assistance Sociale (SPAS)**

Le SPAS est un service dépendant de la ville de Satu Mare qui soutient différentes ONG comme Caritas, la Croix Rouge et Saint Benedicte.

37 professionnels sont basés au SPAS et près de 600 y sont salariés. On compte parmi eux des juristes, un chef des attributions, un responsable des prestations sociales.

Les 6 domaines d'intervention du SPAS sont les suivants :

##### **1. La protection de l'enfant et de la famille**

Cette protection a mis en place des conseils sociaux, scolaires, psychologiques, juridiques, le suivi des situations à risques et l'accueil des enfants dans 7 crèches.

##### **2. La protection des sans domicile fixe\***

Cette protection offre des aides communautaires, parfois en contre partie de services rendus à la communauté.

##### **3. La protection des personnes handicapées**

Deux services sont proposés :

- L'assistance personnelle pour personne très handicapée.  
255 personnes ont été embauchées pour ce service.
- L'aide financière pour personne ayant un handicap.  
400 personnes sont actuellement indemnisées.

##### **4. La protection des personnes âgées**

Cette protection porte sur l'évaluation socio économique des personnes.

##### **5. La protection des personnes et des familles aux faibles revenus**

Des prestations sociales sont versées, par exemple 300 allocations monoparentales ont été versées. Des aides au chauffage ont été proposées pour 4000 dossiers ainsi que des cantines sociales.

##### **6. Le service de centre médical dans le milieu scolaire**

Il regroupe 9 centres avec 21 cabinets médicaux dans les écoles et les lycées avec l'embauche d'assistantes médicales, de médecins et d'un dentiste.

#### **2) Visite du Centre d'hébergement du SPAS pour Sans Domicile Fixe\***

Le centre d'hébergement pour SDF de Satu Mare accueille, toute l'année, 60 hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans, en situation d'errance, sans domicile et sans emploi. En hiver, il n'y a pas de limite de place. Au moins 100 personnes peuvent être accueillies. Ce foyer accueille sans condition toute personne nécessitant et demandant un hébergement. Aucune participation financière n'est demandée. Un petit déjeuner ainsi qu'un dîner chaud sont servis gratuitement aux résidents.

Les personnes accueillies dans ce centre sont très désocialisées, avec un long parcours d'errance et ayant besoin de temps pour commencer un travail de réinsertion. Elles peuvent avoir des problématiques liées à la consommation d'alcool et de « colle », à la désocialisation et à des troubles psychiques graves.

L'accueil au centre se fait à partir de 17h jusqu'au départ des bénéficiaires à 9h du matin. Les individus accueillis sont logés dans deux dortoirs (un pour les hommes au rez-de-chaussée et un autre à l'étage pour les femmes). Elles peuvent revenir d'un soir sur l'autre sans avoir à renouveler quotidiennement leur demande. Les autres salles du foyer sont la salle à manger, une salle télé et les bureaux des travailleurs sociaux.

Le projet de ce lieu est presque exclusivement réservé à l'hébergement et à la mise à l'abri de cette population. Il répond donc à l'urgence des situations en offrant le gîte et le couvert aux plus démunis. Les travailleurs sociaux tentent de les accompagner vers l'accès au droit, des projets individualisés et des actions de réinsertion.

Seuls trois travailleurs sociaux sont présents dans cette structure. Par conséquent, un réel travail d'accompagnement semble difficile à mettre en place. Les autres personnels encadrants ont comme missions l'accueil du public et le bon fonctionnement du lieu. Ils ne font aucun suivi individualisé.

## **REUNION AVEC LES INSTITUTIONS ET LES ASSOCIATIONS DE SATU MARE**

Etaient présents :

Codescu Alina, coordinatrice centre communautaire FRCCF, Fondation Roumaine pour  
Enfant, Famille et Communauté

Saad Adriana, assistante sociale, Agence Départementale de Prestation Sociale de Satu Mare  
Deak Gabriela, assistante sociale, Centre d'Accueil de Nuit du Service Public d' Assistance  
Sociale Satu Mare

Balaj Adrian, chef service en cadre du Service Public d' Assistance Sociale Satu Mare

Muresan Mariu, commissaire Inspecteur Départemental de Police

Kalmar Gyula, Ligue de Défense de Droits de l'Homme Satu Mare

Tarba Camelia, coordinatrice, Centre de Prévention Evaluation et Conseil Antidrogue

Gazdac Claudiu, directeur, Police Locale de Satu Mare

Kereskeni Gabor, vice Maire de Satu Mare

Torja Ionale, directeur, Direction d' Evidence de la Personne

Tucu Radian Stefan, inspecteur, Agence Départementale d'Occupation des Forces de Travail

Ghunter Aniko, responsable de service en cadre de L'institution du Préfet

Pataki Csaba, sous-préfet

Buda Mihaela, assistante sociale, Conseil National des Assistants Sociaux de Roumanie

Stef Adrian, vice-président du Conseil Général de Satu Mare

4 journalistes

L'ensemble des délégations de la rencontre Leonardo

Après une présentation du programme Leonardo, un tour de table a permis à chaque participant de présenter son institution ou son association.

Les représentants des institutions ont rappelé les difficultés de travailler avec les enfants des rues de Roumanie, enfants qui sont souvent défavorisés par leur contexte familial, auquel s'ajoutent d'autres troubles, comme des troubles psychologiques.

Une autre difficulté est qu'à l'âge de 18 ans, ces jeunes, qui ont été accueillis dans les centres, doivent s'intégrer dans la société ou non. Comment ces jeunes peuvent-ils trouver un travail ? Et comment peuvent-ils garder un emploi, car il y a souvent des résistances de la société pour les embaucher.

Les autorités locales, les institutions et les ONG doivent travailler ensemble pour prévenir ce phénomène des enfants des rues et permettre l'intégration de ces jeunes.

La direction de la police a souligné que les policiers rencontraient tous les jours des enfants des rues et qu'ils travaillaient avec les ONG pour diminuer leur nombre. Les policiers interviennent dans les écoles, dès la maternelle, pour parler de la délinquance et prévenir ce phénomène.

Le représentant de l'Agence d'Intégration au travail intervient auprès des jeunes (qui peuvent travailler dès 15 ans avec l'accord de la famille). Des subventions sont accordées pour l'embauche de jeunes des catégories défavorisées. Ces subventions permettent de régler une partie du salaire mais il y a beaucoup de réticences des employeurs à embaucher ces jeunes en difficulté (le même schéma se présente pour les personnes handicapées).

Caritas a créé une maison de l'Amitié qui existe depuis 15 ans, mais les représentants de cette association notent leur incapacité à faire face à l'ampleur du problème des enfants des rues. Ils mettent eux aussi l'accent sur le travail de prévention en offrant 4 services :

- Répondre aux besoins de base de l'enfant
- Offrir des services sociaux
- Offrir une intervention psychologique
- Offrir une intervention éducative.

Le Centre Communautaire FRCCF, Fondation Roumaine pour l'Enfant, la famille et la Communauté mène un programme de prévention de l'abandon scolaire, en écoles primaires et secondaires, pour les enfants en risque d'abandons scolaires et ceci en collaboration avec le rectorat scolaire.

Les Droits de l'Homme présentent plusieurs projets pour les personnes les plus défavorisées comme un bureau de conseils pour les citoyens, un programme anti trafic de personnes, une formation des professionnels.

## **B) PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE**

### **1) Rencontre avec deux juges du tribunal de Satu Mare, à la Mairie de Satu Mare**

Le Juge ELIGER occupe ses fonctions au tribunal de Satu Mare depuis 1997 et fait partie de la section qui intervient auprès des mineurs en difficulté.

Sa présentation porte sur le **cadre légal de la protection de l'enfance en Roumanie**.

Il commence par rappeler les trois lois principales dans le domaine de la protection de l'enfance :

- Le code de la famille, écrit en 1954, qui reflète la conception de l'époque.
- La loi 272, de 2004, pour la protection et la promotion des droits de l'enfant.
- La loi 273 qui concerne l'adoption.

#### ➤ Quelques dates

En 1954, les droits des parents sur l'enfant étaient les mêmes.

Après la loi de 1970, pour la création des centres de protection de l'enfance (les orphelinats), et jusqu'en 1990, aucune loi n'a été votée dans le domaine de l'enfance.

En 1990, la Roumanie adopte la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

En 1997, une stratégie de protection est publiée, elle est prévue pour 3 ans. Une circonscription d'aide sociale à l'enfance est alors créée dans chaque département. Les grands centres sont remplacés par de plus petits et l'on assiste à la naissance des familles d'accueil.

En 2004, plusieurs lois apportent un changement bénéfique, notamment la loi 274 et la loi 275 qui créent une autorité nationale de protection des droits de l'enfance.

Ces lois ont été créées avec des experts français lors de séminaires de formation.

Le juge rappelle qu'il utilise très fréquemment les lois 272 et 273.

La déchéance des droits parentaux vus du pénal et du civil : pour le civil, une déchéance des droits parentaux intervient dès qu'il est considéré que les parents n'ont pas accompli leurs obligations envers leurs enfants.

L'article 109 de la loi de 1954 est la seule référence en la matière. Une mesure civile peut être prise si l'action des parents met en danger le bien être et le développement de l'enfant.

Le juge prend la décision suite à une saisine de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.

#### ➤ Depuis 2004

Avant 2004, la déchéance des droits parentaux était une mesure fréquemment prononcée.

Depuis, les changements législatifs ont permis aux parents de ne plus perdre leurs droits tout en bénéficiant d'une mesure de protection.

La loi de 2004 prend en compte l'article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Le juge n'est plus dans l'obligation de déchoir les parents, qui gardent contact avec leurs enfants. Ainsi, la loi ne reproche plus aux parents de vivre dans un contexte socio-économique difficile.

Depuis 2004, un changement de point de vue sur l'adoption s'est effectué. La loi 273 permet de mettre en place une procédure d'adoption sans que l'enfant soit orphelin.

Dans le cas d'un enfant maltraité, une mesure d'adoption peut être prononcée par le juge si les rapports des professionnels le préconisent, après trois étapes :

- Une étape d'évaluation,
- Une période d'essai de l'enfant chez les adoptants, allant de 90 jours à 2 ans,
- Une décision précisant qu'il s'agit de la bonne famille pour adopter l'enfant.

Le juge prend en compte l'opinion de l'enfant dès lors que ce dernier atteint l'âge de 10 ans. Il procède alors à un entretien avec le psychologue de la protection de l'enfance.

Concernant l'adoption, les révisions sont très rares. Concernant les mesures de placement, un suivi est effectué par les services de la protection de l'enfance.

Les parents peuvent toutefois faire la demande de « reprendre » leur enfant s'ils estiment que leur situation socio-économique a changé et le leur permet.

Lorsque l'enfant atteint l'âge de 18 ans, la mesure de protection prend fin sur décision du juge.

Vers 14-15 ans, la famille peut changer d'avis, une enquête est alors déclenchée pour comprendre pourquoi (ont-ils besoin de lui pour ramener de l'argent au foyer ?)

Dans le cas de parents travaillant à l'étranger et ayant placé leur enfant, ils peuvent, dès leur retour au pays, s'ils estiment leur situation convenable, demander à le « reprendre » pour vivre à nouveau avec eux. Pour les enfants trouvés seuls dans la rue, un réseau de professionnels est mis en place (police, procureur, juges, professeurs, psychologues, prêtres...) pour les accompagner à la direction de l'enfance pour un placement d'urgence de 30 jours maximum. Le tribunal doit alors intervenir dans cette période de 30 jours, le juge décide si le placement est prononcé ou pas.

Une famille adoptante peut adopter une fratrie.

Un département d'enquête sociale existe dans chaque mairie.

Rappel : l'apparition de la loi 272 est la première fois que l'on parle du respect des droits de tous les enfants, quelle que soit leur situation.

Le second juge qui intervient, est **juge au pénal** au tribunal de Satu Mare. Il était procureur auparavant.

Il a tout d'abord présenté, à l'aide d'un power point, les actions dans le domaine des infractions commises par les mineurs.

L'ONU a posé un cadre législatif dont les lois ont été transposées dans le droit roumain.

La Constitution roumaine et 5 lois majeures garantissent le cadre législatif.

Il existe des garanties générales et spécifiques pour les mineurs qui ont un régime spécial de détention, le code pénal prévoyant aussi des mesures éducatives. La présomption d'innocence existe pour les mineurs. Les parents sont avertis de l'ouverture d'un procès et de la détention préventive de leur enfant, dans les 24 heures qui suivent l'arrestation. L'enfant a droit à un avocat pour se défendre, ainsi qu'à un interprète.

Entre 14 et 16 ans, le mineur est considéré responsable de ses actes avec une expertise psychiatrique. Après l'âge de 16 ans, l'expertise psychiatrique n'est plus pratiquée.

Des instances spécialisées existent pour les mineurs dans les tribunaux. Lorsque se sont de petits tribunaux, les juges sont spécialisés.

Le procureur se doit de veiller au respect des droits de l'enfant, il doit demander la présence des parents et du service de probation.

Les entretiens avec les mineurs sont à huit clos, et séparés de ceux des adultes.

Il existe des mesures éducatives qui impliquent souvent les parents. Le mineur peut aussi être placé en centre de rééducation ou en centre médico-éducatif s'il est porteur de troubles mentaux. Des centres pour mineurs sont en construction dans le pays.

Le juge peut être saisi par le jeune si ce dernier estime que ses droits ne sont pas respectés.

La coordinatrice du centre anti-drogue de Satu Mare a présenté le rôle des assistantes sociales. Elle est elle-même de formation assistante sociale et exerce à la protection de l'enfance depuis 1997 et au centre anti-drogue, depuis 2005.

Depuis 1997, divers professionnels interviennent dans ce centre, mais peu sont assistantes sociales, la formation ayant été réinstaurée en 1991. Les assistantes sociales ne sont embauchées à la protection de l'enfance que depuis 2000.

En 2006, des ONG ont été accréditées pour former des assistantes sociales, mais avec très peu de moyens.

Dans la rue, des travailleurs sociaux interviennent dont des assistantes sociales. Le travail de rue n'est pas encore clairement formalisé, mais la procédure pour accréditer le métier d'éducateur de rue est en cours. Un standard occupationnel pour les enfants des rues pourrait être créé.

Petit rappel : une assistante sociale en Roumanie correspond au statut d'un éducateur spécialisé en France.

## **C) PRISE EN CHARGE ASSOCIATIVE**

### **1) Association ASIS/ Bucarest**

Rencontre avec Rodica GREGORIAN, directrice de l'association et son équipe dans les bureaux de l'association.

L'association « Appui à l'Intégration Sociale » (ASIS) est une ONG roumaine à but non lucratif qui a été créée en 1994. Elle intervient sur l'intégration sociale des personnes dans le besoin, sans distinction d'âge ni de sexe, mais principalement en direction des jeunes adultes en situation de rue et/ou anciens pensionnaires des orphelinats d'Etats. ASIS étend son assistance aux familles afin de permettre aux jeunes de réintégrer leur cercle familial. Depuis 1997, elle dispose d'un centre résidentiel et de deux appartements sociaux (un pour les garçons et un autre pour les filles tous deux d'une capacité de 10 personnes).

#### ➤ Mission

La mission d'ASIS est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en proposant aux bénéficiaires une aide sociale individualisée jusqu'à leur réinsertion complète et durable dans la société.

#### ➤ Objectifs

- Développer et consolider l'autonomie des bénéficiaires jusqu'à leur intégration sociale.
- Mutualiser les efforts en oeuvrant en lien avec la communauté de Bucarest et l'État pour améliorer la qualité de vie des personnes défavorisées.
- Ajuster en permanence l'aide d'ASIS aux réalités et besoins sociaux des bénéficiaires.
- Assurer le développement professionnel permanent des équipes d'ASIS

#### ➤ Principes d'action

- Donner la priorité aux jeunes qui justifient d'un engagement clair et constant d'assumer toutes les obligations et les droits d'un adulte dûment intégrés dans la société,
- Placer au centre de l'action, le bénéficiaire et agir avec lui,
- Bannir de nos méthodes la mentalité d'assistanat et tout autre comportement dysfonctionnel,

- Offrir aux jeunes des projets réels et non des illusions,
- Ne pas renoncer en cas de défaillance partielle ou temporaire,
- Motiver les jeunes à être eux-mêmes les acteurs de leur intégration sociale complète et durable,
- Considérer que la famille la plus fragile vaut mieux que l'institution la plus efficace.

## **2) Visite de l'association Parada Bucarest**

Nous avons été reçus par une assistante sociale qui nous a expliqué le travail de l'association durant 45 minutes. Nous avons ensuite visité le centre de jour et assisté quelques minutes à un cours de cirque impliquant une dizaine de jeunes.

La mission de Parada est de soutenir les jeunes à la rue et les familles en difficulté pour prévenir l'abandon familial.

Parada a trois modes d'intervention distinctes :

- L'unité mobile « caravana » assure le travail de rue. Des maraudes sont organisées trois fois par semaine (lundi, mercredi, jeudi). Le mardi et le vendredi, l'équipe effectue le travail de suivi au centre. L'équipe intervient sur 5 zones à Bucarest. L'équipe assure également les interventions d'urgence à la demande principalement de l'hôpital et des pompiers. De 200 à 300 jeunes sont contactés chaque année par l'équipe mobile,
- Le centre de jour accueille les jeunes (11-28 ans, actuellement un de 2 ans et demi) pour lesquels un suivi pédagogique est engagé. Ils peuvent y bénéficier de 3 repas par jour, de vêtements, et ont accès à une douche et à deux machines à laver le linge. Les jeunes participent aux activités : alphabétisation de 10h30 à 12h et activité cirque l'après midi selon les principes de l'art thérapie. L'accompagnement éducatif permet de résoudre les problèmes administratifs, en particulier l'absence de papiers d'identité qui est un problème récurrent. L'équipe éducative assure aussi la visite des familles et réalise des « enquêtes sociales ». Le centre fonctionne sur le principe de la libre adhésion. Certains jeunes choisissent de ne pas participer aux activités. Environ 100 jeunes sont accueillis chaque année sur le centre. La plupart des enfants intègrent le programme culturel : des tournées sont organisées en Italie (soutien de parada italia) et plus rarement en France. Les tournées durent un mois, durant lequel les jeunes habitent dans des familles italiennes et participent au festival, ce qui leur permet de se valoriser. Les jeunes ne reçoivent pas de salaire mais ont un petit pécule,
- L'appartement social accueille seulement les jeunes qui ont un travail. Ce travail a été trouvé par Parada. Les résidents ne payent pas de loyer mais payent les charges. Ce lieu est une étape dans l'insertion sociale.

Parada travaille en partenariat avec ARAS (dépendant de l'hôpital et travaillant particulièrement sur la toxicomanie) pour les accompagnements médicaux des jeunes. Un partenariat existe également avec un centre d'hébergement de nuit (5 bénéficiaires).

L'accès des jeunes à la scolarisation est quasiment impossible en raison de leurs conditions de vie (rue) mais aussi de la mauvaise volonté des institutions.

A l'automne dernier, Parada a ouvert un centre éducatif (« école de la deuxième chance », programme de l'éducation nationale pour les jeunes qui n'ont jamais été scolarisés) au sein d'une école. Ce programme a accueilli 12 bénéficiaires.

La plupart des enfants accompagnés par Parada sont isolés (fréquemment un parent en prison, à l'étranger surtout pour la Moldavie) etc.).

Parada fonctionne avec des fonds privés issus essentiellement des tournées à l'étranger et des dons collectés par Parada Italia.

### **3) Visite du Centre SFANT MICRINA**

Le centre SFANTA MACRINA accueille des enfants scolarisés en difficultés sociales, économiques et familiales. Beaucoup de ces enfants vivent en famille et sont accueillis par le centre après l'école pour les accompagner dans leur scolarité. D'autres ont vécu un temps à la rue, n'ont plus ou ont des difficultés relationnelles avec leurs familles. Ils sont alors pris en charge et hébergés par le Centre SFANTA MACRINA.

20 salariés travaillent au sein de cette association : - 5 travailleurs sociaux  
- 3 Psychologues  
- 3 cuisiniers  
- 9 employés administratifs

L'association est née en 1996, elle avait alors pour projet l'accompagnement d'enfants des rues vers la scolarisation. Les salariés et bénévoles de la structure partaient à la rencontre de ces enfants et effectuaient un réel travail de rue. Aujourd'hui, ce travail de rue n'existe plus, mais l'association dispose de nouveaux outils pour accompagner ces jeunes :

- Un centre de jour qui accueille les enfants après l'école.
- Une résidence qui accueille les enfants en permanences.
- Des appartements pour les jeunes majeurs.

L'organisation du centre de jour s'effectue en fonction du rythme scolaire. Les enfants sont scolarisés le matin ou l'après midi et vont au centre de jour l'autre demi journée. Au sein de ces locaux, il leur est offert un repas chaud, une aide au devoir, des aides psychologiques et sociales. Les enfants de moins de 14 ans sont accompagnés par une institutrice « généraliste » qui les aide dans toutes les matières. Après 14 ans, les enfants sont suivis par une institutrice spécialisée dans les domaines où ils sont en difficulté.

La résidence accueille des enfants âgés de 4 ans à 17 ans inclus. Ces enfants peuvent être orphelins, abandonnés par leur famille ou avoir des difficultés (économique, problèmes de violence...) avec celle-ci. Au sein de la résidence, ils sont accompagnés dans leur vie quotidienne, scolaire et sociale. Un service médical et éducatif est en place. Un lien avec la famille tente d'être préservé. Des visites médiatisées et des accueils séquentiels peuvent être organisés.

Les appartements sociaux sont destinés aux jeunes majeurs (18 -24 ans). Ils sont un lieu d'apprentissage de l'autonomie. Selon les dires du salarié en charge de l'accompagnement des jeunes en appartement, « un contrôle strict et une pression forte sont installés pour que les jeunes arrivent à être autonomes et à gérer leur vie ». Pour se maintenir dans l'appartement, ils doivent avoir un emploi, le conserver et vivre de façon autonome. Ils peuvent être renvoyés en cas de non respect du contrat, s'ils détruisent le matériel, perdent leur emploi et ne le disent pas et/ou font preuve de violence.

Il est régulier qu'un enfant soit d'abord pris en charge en centre de jour, puis qu'il soit admis à la résidence et qu'il termine son parcours au sein de SFANTA MACRINA par les appartements sociaux.

Cette association est financée en très grande partie par l'église orthodoxe. L'état n'est quasiment pas engagé dans son financement. SFANTA MACRINA garde donc un lien très fort avec l'Eglise orthodoxe. Par exemple, c'est un prêtre qui la dirige encore aujourd'hui et un programme religieux est toujours proposé à chaque enfant.

#### **4) Caritas et la maison de l'amitié**

L'association faisant partie du secours catholique, avec comme première intention de s'occuper des enfants des rue. Caritas s'aperçoit très vite que ce public a des besoins spécifiques auxquels les intervenants ne peuvent pas répondre. Ils réorientent leur activité vers les familles en situation de risque. Ils préviennent l'abandon scolaire et soutiennent les familles pour favoriser le maintien scolaire.

L'équipe est composée de : 2 pédagogues, 2 assistantes sociales, 1 psychologue, 1 cuisinière, 1 administrateur ½ temps, 1 professeur de sport une fois par semaine.

Les enfants fréquentant l'association ont donc tous une obligation d'aller à l'école pour bénéficier d'un soutien qui concerne les huit premières années d'apprentissage scolaire. Les enfants étant scolarisés en demi journée matin ou après-midi vont à l'association l'autre demi journée.

16 enfants viennent le matin et 54 après-midi. Ils sont divisés en trois groupes :

- les petits les trois premières années de scolarité
- les moyens les trois années suivantes
- les grands divisés en deux groupes, ceux qui étudient en roumain et ceux qui étudient en hongrois

L'assistante sociale et le psychologue sont en lien avec les enseignants pour connaître les difficultés rencontrées et pour orienter le travail à faire avec l'enfant.

Pour l'instant une partie des cours est assurée par le psychologue, un des deux postes de pédagogue étant actuellement vacant. Après les devoirs, il est proposé un « temps libre » où diverses activités sont proposées : sport, activités manuelles, jeux collectifs, jeux extérieurs, accès à la salle multimédia.

L'enfant accueilli à l'association bénéficie de deux repas par jour, composé essentiellement de conserves et sandwiches, de lait et gouter. Il n'y a aucune possibilité de cuisiner des produits frais. L'enfant prend un repas sur place et emporte l'autre. L'enfant peut aussi se doucher et il lui est remis des produits d'hygiène. Le mercredi, les enfants peuvent apporter leur linge à laver, mais ils devront le faire sécher chez eux.

Un service de conseils aux enfants est organisé par l'assistante sociale et le psychologue par un suivi individuel et aussi en petit groupe avec le choix d'un thème.

Des conseils et orientation des familles ont été mis en place pour des suivis individuels par le psychologue.

Les familles vivent dans une précarité extrême dans une seule pièce, sans cuisine, ni salle de bain. Il y a l'électricité dans l'immeuble mais ni gaz ni eau. L'eau arrive seulement jusqu'à la pompe en extérieur, les toilettes étant eux aussi situés à l'extérieur. L'hiver, ces familles se chauffent à l'aide de deux fils électrique reliés à une brique avec un risque d'incendie, les coupures d'eau sont fréquentes en raison du non paiement.

Ces familles vivent souvent dans des logements sociaux fournis par la mairie. Sur cent appartements, quinze à seize personnes payent encore leur électricité et depuis 2002 la situation s'est énormément dégradée.

En 2004, beaucoup de familles ont été déplacées dans des maisons en milieu rural et dans la majorité des cas, les maisons ont été revendues et les familles préfèrent demander un logement social.

Si quelques familles travaillent légalement et quelques autres ont un travail non déclaré, dans la plupart des cas, les familles sont sans emploi et sans aide sociale. Elles vivent de petits boulots au jour le jour, de petit commerce de produits achetés en Ukraine, de prostitution, de récupération de métal et de carton.

Il y a trois à quatre enfants par famille. Les démarches pour les aides sont très compliquées et demandent de nombreux documents beaucoup de personnes se découragent et ne veulent plus rien demander. L'acte de naissance nécessaire pour obtenir une pièce d'identité est payant (100 lei) en cas de perte : il est gratuit pour la première demande, mais les pertes de ce document sont souvent répétitives. Caritas propose une aide une fois pour l'obtention de la carte provisoire dans l'attente d'une carte de dix ans qui ne doit surtout pas être perdue. La possession de la carte d'identité permet d'entreprendre des démarches.

## **D) PRISE EN CHARGE DANS LA RUE**

### **1) Découverte de la rue, quartier « gare du Nord » à Bucarest**

Il existe 3 types d'enfants des rues :

- les enfants de la première génération
- les enfants de ceux de la première génération
- les enfants qui ont une famille, mais qui sont dans la rue en journée

A la gare, les enfants vivaient dans les égouts. Aujourd'hui le phénomène est très amoindri à cause de la présence policière.

Les revenus de ces enfants proviennent de la prostitution, de la mendicité, du trafic...

La journée type des éducateurs est le travail du matin (9h30 / 14h) car c'est le moment le plus privilégié pour effectuer les démarches d'accompagnements. (A la différence du travail de rue en prévention, qui se déroule surtout l'après-midi et en soirée, pour trouver les ados).

Il y a une réunion d'équipe par semaine, les autres jours sont consacrés au travail de rue. Les enfants connaissent les heures de passage des éducateurs et peuvent les rencontrer à ces horaires. (En prévention, il n'y a pas de passages à heures fixes sur des lieux précis)

L'aide apportée est strictement sociale, et non pécuniaire ou vestimentaire.

Aujourd'hui il y a surtout des familles à la rue, l'Etat ayant pris en charge les mineurs.

Aucune rencontre du public n'a été faite durant cette courte visite.

### **2) Tournée de rue avec une éducatrice de ASIS.**

Nous avons rencontré une famille habitant depuis 3 ans dans un immeuble squatté. L'aîné des enfants fréquente l'association PARADA et participe aux activités proposées.

Les conditions de vie sont similaires voir un peu mieux, à celles des familles que nous sommes amenés à rencontrer en France. Les problématiques sociales d'accès aux droits semblent elles aussi similaires à celles des familles rencontrées. Un point notable de divergence cependant : ici la famille est dans son pays d'origine.

Les éducateurs font des maraudes trois fois par semaine. Ils vont au devant des enfants des rues, de ceux qui y vivent, comme de ceux qui occupent l'espace public durant un moment de la journée mais qui vivent en famille. Ils soutiennent les familles pour lutter contre l'abandon.

Avec deux éducateurs de Parada, nous partons à la rencontre de familles qui vivent dans des maisons squattées aux alentours de la gare du nord de Bucarest.

Dans une première maison, nous rencontrons une femme avec deux enfants et des chiens qui vivent dans une maison individuelle abandonnée depuis de très nombreuses années, dans un état de délabrement du bâtiment. Elle habite cette maison depuis deux ans. Avant elle était dans la rue avec son mari et ces enfants. Elle a obtenu cette maison par connaissance et a attendu que la famille qui occupait les lieux précédemment et dans les mêmes conditions s'en aille. Parada soutient cette famille dans ces démarches administratives pour qu'elle puisse obtenir ses papiers et se stabiliser. Malgré la très grande précarité de cette famille, il y a un schéma familial uni : les enfants sont au foyer avec la mère, le père travaille de façon irrégulière et non déclarée. Cette femme voudrait scolariser son fils aîné mais celui n'a que cinq ans et l'école maternelle est réservée aux femmes qui travaillent. L'âge pour l'apprentissage scolaire est sept ans.

Dans une deuxième maison, nous rencontrons une jeune femme avec un bébé. Nous ne pouvons pas rentrer. La maison est habitée par plusieurs familles qui ne s'entendent pas entre elles. L'atmosphère tendue est palpable en attendant l'arrivée de la jeune femme que les éducateurs ont appelée sur son portable. Plusieurs personnes rentrent et sortent. Le même regard méfiant et interrogateur sur notre présence qui inquiète. Pourquoi tant de monde devant leur porte ? Que veulent ces gens ? Nous sommes perçus comme une potentielle menace.

La jeune femme sort avec son bébé au bout de dix minutes. Les éducateurs nous la présente brièvement en nous exposant sa situation : elle est âgée de 21 ans, elle est née en province elle est venue avec son mari sur Bucarest mais celui est actuellement incarcéré. Elle vit dans cette maison avec sa sœur et son beau-frère. Les éducateurs travaillent avec elle sur des démarches administratives pour qu'elle obtienne un logement car ils craignent pour sa sécurité si elle reste dans ce lieu.

### **3) Découverte du travail de rue à Satu Mare**

Un seul éducateur travaille à la rencontre sur le terrain. Le reste de l'équipe est au centre d'accueil de jour. Il travaille en rue minimum 2 heures par jour.

Il existe plusieurs squats, repérés par l'éducateur, investis par des familles ou des groupes d'enfants et jeunes.

L'Etat ne se soucie pas des sans-abris, et surtout des Roms. Ceux-ci sont très mal acceptés dans le pays.

La manière d'approcher le public est similaire à celle de la prévention spécialisée : premier contact informel, discussion ordinaire, l'éducateur ne se présente pas en tant que travailleur social, il est souvent pris pour un policier au départ.

Avec le temps, les personnes qu'il visite lui font des demandes de première nécessité, mais l'éducateur ne demande jamais lui-même de quoi ces personnes ont besoin.

Nous avons rencontré un groupe de mineurs et jeunes : le plus jeune a 14 ans, le groupe se compose de filles et de garçons. Ils sont entre 16 et 20 à vivre sous un pont. Les jeunes rencontrés sont tous dans l'addiction à la colle. Ils mendient à tour de rôle pour nourrir la « communauté » de vie. Certains ont encore des liens avec les parents mais conflictuels (alcoolisme, violence). La police est en très mauvais rapport avec eux.

Nous avons rencontré 3 générations d'une même famille vivant dans un bâtiment abandonné. Le père travaille. Trois jours après notre visite, ils seront expulsés et n'auront pas de lieu pour être hébergés ne savent pas. Les grands parents, de part leur origine tsigane, sont rejetés de toute vie sociale.

Nous avons un questionnement sur la prise de recul du travailleur social vis-à-vis du public : il est seul à aller sur le terrain et considère ces familles et enfants quasiment comme « sa famille ».

**Tournée de rue à Satu Mare**, avec Christian, éducateur à l'association STEA.

Nous avons rencontré des familles vivant totalement (ou presque) à la rue, installées sous des ponts, dans des ruines, dans les vestiaires d'un stade désaffecté, au bord d'une rivière...les personnes sont dans des conditions de vie quasi inhumaines. Certaines présentent un handicap (physique, mental). Leur accès aux droits est très difficile, du fait de l'absence de documents d'identité notamment.

Nous découvrons des conditions de vie que nous trouvons rarement dans notre travail, notamment concernant les enfants vivant sans même un toit sur la tête, été comme hiver.

Cela questionne sur le système de protection de l'enfance et sur une prise en charge à long terme pour ces enfants là.

## **II) LA FORMATION DES PROFESSIONNELS TRAVAILLANT AUPRES DES JEUNES DES RUES ET DANS LA RUE EN ROUMANIE**

### **III) RAPPORT DES PARTICIPANTS**

**Sylvie FERRIER:**

« Très satisfaite, très bon accueil. Nous avons pu constater comment le système de la protection de l'enfance est encore à ces débuts. Les besoins de formation ont été peu abordés, mais nos questionnements concernaient plus les prises en charge des différents publics. Le programme des rencontres a été intense et nous a permis d'avoir un aperçu avec une vision globale du social, médico-social et judiciaire. Malgré beaucoup d'efforts, il y a encore beaucoup à accomplir. Nos différents interlocuteurs nous ont permis de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et comment ils essaient d'y répondre. Certainement, on ne revient jamais comme on est parti mais je ne sais pas encore en quoi ; c'est une découverte d'un autre système mais aussi d'un contexte, d'un mode de pensée différent du notre, c'est trop peu pour parler de familiarisation. La seule formation existant en Roumanie dans le secteur social est celui d'assistante sociale. Le grand nombre de visites organisées a peut être nuit à l'approfondissement des thématiques visées. Il aurait fallu plus aborder la prise en charge judiciaire qui m'est restée obscure ».

**Damien NANTES:**

Vos suggestions pour améliorer le programme : « Peut-être une préparation plus longue en amont pour mieux définir les objectifs et donc les visites et rencontres à organiser et pour éviter le côté superficiel et survol qui a été l'aspect légèrement frustrant de la mobilité.

Cela dit, de manière générale, la mobilité a vraiment été extrêmement intéressante et nous a donné un très bon panorama global de la réalité des enfants des rues comme du système de protection de l'enfance et des acteurs (institutions ou associations) qui y interviennent.

Bravo pour le boulot et merci ».

**Tom HERARD :**

« Peu d'informations sur les contenus de formation des travailleurs. Les rencontres et réunions proposées prenaient trop superficiellement en compte les thèmes relatifs à la prise en charge judiciaire, médicale, psychologique et sociale des enfants des rues et dans la rue.

Ces rencontres ont eu une influence sur ma pratique en me permettant de mieux comprendre la vie dans le pays d'origine pour améliorer la prise en charge en France. Suggestions pour améliorer le programme : diminuer le nombre de visites quotidiennes, s'attarder un peu plus durant les visites pour approfondir les entretiens. »